



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

CINQUIÈME ATELIER DU TIDM POUR CONSEILLERS JURIDIQUES (PARRAINÉ PAR LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE)

Le 18 septembre 2026, M. le juge Tomas Heidar, Président du Tribunal, a ouvert le cinquième atelier du TIDM pour conseillers juridiques (parrainé par la République de Corée) et a accueilli 20 participants de la région asiatique.



Cet atelier, qui a été conçu à l'intention de conseillers juridiques des États d'Asie, est le cinquième de la série des ateliers du TIDM pour conseillers juridiques et s'inscrit dans les programmes de renforcement des capacités du Tribunal visant à promouvoir et diffuser les connaissances sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et notamment sur les procédures de règlement des différends prévues à sa partie XV.

Dans son allocution d'ouverture, le Président Heidar a rappelé l'objectif de l'atelier : livrer des informations de première main à de hauts responsables gouvernementaux chargés du droit international de la mer et permettre ainsi aux États de mieux comprendre la jurisprudence et les procédures du Tribunal, d'approfondir leur connaissance du régime de règlement des différends établi par la Convention et d'examiner les questions actuelles qui posent aujourd'hui des défis à la gouvernance des océans. Il a exprimé sa gratitude à la République de Corée pour l'appui que celle-ci continue d'apporter par son parrainage à la série d'ateliers.

M. Kim Young-Jae, Directeur général adjoint du Service des affaires juridiques internationales du Ministère des affaires étrangères de la République de Corée, a confirmé le soutien de la République de Corée aux travaux judiciaires du Tribunal et à ses programmes de renforcement des capacités. Il a fait observer que la République de Corée s'était réjouie de collaborer étroitement avec le Tribunal dans le cadre de cet atelier afin de renforcer les capacités juridiques et de favoriser le dialogue entre les conseillers juridiques des gouvernements, et de soutenir la mise en œuvre effective de la CNUDM et le développement du droit de la mer, notamment l'Accord BBNJ.

Le cinquième atelier se tient du 18 au 23 septembre 2026. Son programme comprend des exposés sur le mécanisme de règlement des différends prévu à la partie XV de la Convention et la compétence du Tribunal, les activités menées dans la Zone et le rôle de la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins, la procédure consultative devant le Tribunal, la contribution du Tribunal au développement du droit de la mer, les demandes en prescription de mesures conservatoires, les demandes de prompt mainlevée de l'immobilisation de navires et de prompt libération de leurs équipages, et la manière dont les instances sont introduites et conduites devant le Tribunal. D'autres sessions sont consacrées au règlement des différends devant le Tribunal, au droit international de la pêche, aux droits de navigation et aux mesures visant à en assurer le respect, aux câbles et pipelines sous-marins, à la protection du milieu marin, au changement climatique, à l'élévation du niveau de la mer et au droit de la mer, à la délimitation des frontières maritimes, au plateau continental au-delà de 200 milles marins, aux développements contemporains dans la Zone et à l'Accord se rapportant à la CNUDM et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (« Accord BBNJ »).

Des présentations seront faites par le Président Heidar, la Vice-Présidente Chadha, les juges Kittichaisaree, Duan, Horinouchi et Rhee, ainsi que par la Greffière, Mme Hinrichs Oyarcce. Des conférenciers extérieurs – les professeurs Harrison, Petrig, Proelss et Voigt, de même que Mme Macdonald, M. Bressie, Mme Sander, M. Fietta, Mme Dingwall et Mme Nguyen – feront également des présentations au cours de l'atelier.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Yuhao Tang : Am Internationalen Seegerichtshof 1,

22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : +49 (40) 35607-227/181 ;
télécopie : +49 (40) 35607-245 ; adresse électronique : press@itlos.org